



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	Modèle E.N.
	Examen :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous épreuve :		
	NOM		
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)		
	Prénoms :	n° du candidat	<input type="text"/>
Né(e) le :		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE			

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

## CAP DES MÉTIERS DU FOOTBALL

### Session 2017

### Épreuve : Connaissance de l'Environnement Économique et Juridique

**Ce sujet comporte 8 pages, numérotées de 1/8 à 8/8.**

**Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.**

**Ce sujet comprend deux parties**

CAP MÉTIERS DU FOOTBALL			
<b>SUJET</b>	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
<b>SESSION 2017</b>		Durée : 40 min.	Page : 1/8
		Coef. : 2	

# NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

## **1<sup>ère</sup> PARTIE : Environnement juridique – Le conflit collectif (11,5 points)**

Document 1 : Articles du Code du Travail (extrait)

Document 2 : L'exercice du droit de grève

(inspiré de [www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/328/l-exercice-du-droit-de-greve.html](http://www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/328/l-exercice-du-droit-de-greve.html))

Document 3 : Les droits de grève (extrait inspiré de [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : Environnement économique – le budget prévisionnel (8,5 points)**

Document 4 : Budget prévisionnel en hausse pour la FFF inspiré de

Source : <https://www.ecofoot.fr/budget-previsionnel-fff-2015-16/>

Vous venez de rejoindre un club amateur du district d'Alsace - Bas-Rhin et vous vous apercevez très rapidement qu'il y a une certaine tension due à un manque de moyens.

En effet, ce club ne peut plus assumer les salaires des encadrants et les primes de matchs des joueurs.

L'ensemble des entraîneurs et des éducateurs est très en colère et souhaite mener une action collective envers les dirigeants du club.

## **1<sup>ère</sup> PARTIE : Environnement juridique – le conflit collectif (11,5 points)**

Après concertation avec leurs syndicats, une partie des joueurs et des entraîneurs de ce club ont décidé de faire grève afin de montrer leur mécontentement. Ils ont ainsi décidé de déposer un préavis de grève et d'annuler les entraînements et matchs prévus afin de manifester devant les locaux du club.

Cela fait quelques jours que vous avez intégré ce club et vous hésitez encore à suivre vos coéquipiers car vous n'êtes pas sûr que cette démarche soit légale. Vous décidez d'analyser la documentation relative à ce sujet.

À partir des **documents 1 et 2 ainsi que de vos connaissances**, répondez aux questions suivantes :

1. Donnez les trois conditions à réunir pour qu'une grève soit valable.

.....  
.....  
.....

CAP MÉTIERS DU FOOTBALL			
SUJET	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
		Durée : 40 min.	Page : 2/8
SESSION 2017		Coef. : 2	

**NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE**

2. Expliquez si ces conditions sont présentes dans cette situation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

À partir de **vos connaissances** et du document 3, répondez aux questions suivantes :

3. Indiquez si toutes les actions engagées par les manifestants sont légales. Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*« Durant la manifestation, certains membres du club ont empêché des responsables d'accéder au site et ont, involontairement, détérioré une barrière d'entrée au parking. »*

À partir de **vos connaissances**, répondez aux questions suivantes :

4. Recherchez les risques encourus par les manifestants.

.....

.....

.....

CAP MÉTIERS DU FOOTBALL			
SUJET	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
		Durée : 40 min.	Page : 3/8
SESSION 2017		Coef. : 2	

**NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE**

5. Précisez le rôle des syndicats.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6. Citez au moins deux syndicats.

▶ .....  
▶ .....

**CAP MÉTIERS DU FOOTBALL**

<b>SUJET</b>	<b>Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE</b>	<b>Code : 50 335 01</b>	
<b>SESSION 2017</b>		<b>Durée : 40 min.</b>	<b>Page : 4/8</b>
		<b>Coef. : 2</b>	

# NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

## **Document 1 : Extrait Articles du Code du Travail**

### **Article L2512-1**

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent :

1. aux personnes de l'Etat, des régions, des départements et des communes comptant plus de 10 000 habitants,
2. aux personnels des entreprises, des organismes et des établissements publics ou privés lorsque ces entreprises, organismes et établissements sont chargés de la gestion d'un service public.

### **Article L2512-2**

Lorsque les personnels mentionnés à l'article L.2512-1 exercent le droit de grève, la cessation concertée du travail est précédée d'un préavis.

Le préavis émane d'une organisation syndicale représentative au niveau national, dans la catégorie professionnelle ou dans l'entreprise, l'organisme ou le service intéressé.

Il précise les motifs du recours à la grève. Le préavis doit parvenir cinq jours francs avant le déclenchement de la grève à l'autorité hiérarchique ou à la direction de l'établissement, de l'entreprise ou de l'organisme intéressé. Il mentionne le champ géographique et l'heure du début ainsi que la durée limitée ou non, de la grève envisagée.

Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

## **Document 2 : L'exercice du droit de grève**

Inspiré de : [www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/328/l-exercice-du-droit-de-greve.html](http://www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/328/l-exercice-du-droit-de-greve.html)

La grève est un mouvement de contestation collectif, entraînant une cessation totale du travail des grévistes, effectué dans le but d'obtenir la satisfaction de revendications d'ordre purement professionnel.

## **Document 3 : Extraits inspirés sur les droits de grève** (Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

« Les grévistes doivent respecter le travail des non-grévistes.

Le blocage de l'accès à un site, l'occupation des locaux afin d'empêcher le travail des non-grévistes sont des actes abusifs. Il en va de même de la dégradation des locaux ou des matériels. De telles actions sont illégales et peuvent donc être sanctionnées pénalement, tout comme les actes de violence à l'encontre de la direction ou du personnel de l'entreprise.

Les syndicats et les grévistes sont responsables des abus commis pendant une grève. L'employeur et les non-grévistes peuvent demander réparation en justice. »

CAP MÉTIERS DU FOOTBALL			
SUJET	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
SESSION 2017		Durée : 40 min.	Page : 5/8
		Coef. : 2	

**NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE**

**2<sup>ème</sup> PARTIE : Environnement économique – Le budget prévisionnel (8,5 pts)**

La Fédération Française de Football est venue en aide au club par le biais du projet Horizon Bleu 2016 (anciennement fonds d'aide au football amateur) permettant aux clubs et aux collectivités de trouver un appui financier.

Le projet Horizon Bleu 2016 a pour objectif de financer des équipements (terrains de foot à 5 et terrains multisports couverts...) et des nouveaux projets d'infrastructures.

Ceci a permis au club de dégager du budget afin de régulariser les salaires des encadrants et de payer les primes des joueurs.

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur la provenance des fonds de la FFF.

À partir de **vos connaissances et du document 4**, répondez aux questions suivantes :

1. Indiquez les différentes sources de revenus de la FFF.

.....  
.....  
.....  
.....

2. Expliquez la raison pour laquelle le budget estimé par la FFF est en hausse.

.....  
.....  
.....  
.....

<b>CAP MÉTIERS DU FOOTBALL</b>			
<b>SUJET</b>	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
<b>SESSION 2017</b>		Durée : 40 min. Coef. : 2	Page : 6/8

**NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE**

3. Calculez l'évolution du résultat financier de la FFF entre 2010 et 2015.

ANNÉES	RÉSULTAT FINANCIER	ÉVOLUTION EN %
2010 - 2011	500 000 €	<u>Formule de calcul :</u> $\frac{\text{valeur d'arrivée} - \text{valeur de départ}}{\text{valeur de départ}} \times 100$
2014 - 2015	816 000 €	=

4. Précisez le montant des aides attribuées aux clubs de football amateur par la FFF.

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

**Document 4 : Budget prévisionnel en hausse pour la FFF inspiré de**  
Source : <https://www.ecofoot.fr/budget-previsionnel-fff-2015-16/>

### Budget prévisionnel en hausse pour la FFF

Lors de l'assemblée fédérale de samedi dernier, le comité de direction de la Fédération Française de Football a présenté le budget prévisionnel pour la saison 2015-16. Ce dernier sera en hausse de 4,5% grâce notamment à l'organisation de l'Euro 2016. Explications...

[...]

A l'image des saisons précédentes, 70% des recettes proviendront des revenus commerciaux générés par la fédération. Elle prévoit notamment 50,7 M€ de revenus TV et 81,7 M€ de recettes de sponsoring. Concernant la billetterie, la FFF a en revanche envisagé une baisse de ses revenus par rapport à l'exercice précédent à cause d'un nombre de rencontres disputées à domicile moins important. Une somme de 12,2 M€ a été budgétisée.

Ainsi, la hausse de budget estimée par la FFF provient essentiellement de l'encaissement d'une dotation de l'UEFA concernant l'organisation de l'Euro 2016. La fédération doit recevoir une enveloppe financière de l'ordre de 12 M€ de la part de l'organisation européenne.

### Le résultat de l'euro 2016 comptera pour le bilan 2016-17

La FFF a également indiqué qu'elle misait sur l'atteinte des quarts de finale de l'Euro 2016 de l'équipe de France pour établir son prochain budget. Néanmoins, les performances de la sélection nationale lors de la prochaine compétition continentale impacteront le budget 2016-17 et n'entreront pas en ligne de compte concernant l'exercice 2015-16.

Du côté des dépenses, la FFF a prévu d'allouer une enveloppe globale de 60,4 M€ lors de la saison 2015-16 concernant les aides directes octroyées au football amateur. Parmi cette enveloppe, 9 M€ proviendront du projet Horizon Bleu, nouveau programme instauré par la fédération qui vise à financer 2 000 projets d'infrastructure, 50 000 formations et 2 000 animations.

[...]

CAP MÉTIERS DU FOOTBALL			
SUJET	Épreuve : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE	Code : 50 335 01	
SESSION 2017		Durée : 40 min.	Page : 8/8
	Coef. : 2		